 <b>EACCE</b>	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS  D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE  FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA  DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES  PRODUITS AGRICOLES</b>	

## 1. OBJET :

Cette procédure décrit et présente les conditions et les modalités d'attribution des attestations d'exportation que délivre l'EACCE au profit des unités exportatrices, établissant ainsi la reconnaissance d'exportation de tonnage pour les produits concernés par le champ d'application de cette procédure.

## 2. CHAMP D'APPLICATION :

Cette procédure s'applique au traitement des demandes d'attestation d'exportation de produits soumis au contrôle technique de l'EACCE émanant des unités de transformation, fabrication et / ou de conditionnement agréées par l'EACCE et en situation régulière, conformément à la réglementation Marocaine en vigueur en matière d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations de produits agricoles.

## 3. DÉFINITIONS :

NA



## 4. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :

- ✓ **Arrêté conjoint n°3284.17 du 05 Décembre 2017 Fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat pour la promotion et la diversification des exportations des produits agricoles**

## 5. DEROULEMENT :

### **5.1- Délivrance des attestations d'exportation**

#### **5.1.1-Communication sur les exportations subventionnées**

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

Une communication est assurée par l'EACCE auprès des exportateurs concernés sur l'octroi de la subvention (texte(s) réglementaire(s), produit(s) concerné(s), marché(s) concerné(s), période(s) couverte(s) par la subvention,.....) :

- Lors des comités de coordination ;
- Par le biais des services régionaux de l'EACCE ;
- Ou tout autre canal jugé utile...



Un rappel émane de la Direction technique de l'EACCE à destination des services régionaux de l'EACCE qui le transmettent à leur tour aux unités relevant de leur zone d'action, et ce **deux mois** avant la date limite de dépôt du dossier au guichet unique.

### **5.1.2- Constitution et dépôt des dossiers de demande de subvention**

La Direction Technique reçoit directement ou par le biais des services régionaux de l'EACCE les demandes d'attestations d'exportation émanant des unités de transformation, de fabrication et / ou de conditionnement. Une seule demande par période est déposée par l'unité.

Ces demandes doivent :

- Etre adressées à l'EACCE, dûment visées et cachetées par l'unité concernée ;
- Préciser le numéro d'agrément, le produit exporté et la période pour laquelle l'attestation d'exportation est souhaitée ;
- Etre accompagnées d'une déclaration d'exportation dûment visée et cachetée conformément au modèle prévu à cet effet :
  - **Produits frais végétaux : FOR\_CTC\_067 ;**
  - **Produits valorisés :**
    - **Pour l'huile d'olive : FOR\_CTC\_068,**
    - **Pour les olives de table conditionnées : FOR\_CTC\_087,**
    - **Pour l'abricot conditionné ou surgelé : FOR\_CTC\_088,**
    - **Pour autres fruits et légumes valorisés : FOR\_CTC\_089,**

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS  D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE  FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA  DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES  PRODUITS AGRICOLES</b>	

- **Pour les Fruits secs et/ou déshydratés :**  
FOR\_CTC\_090,
  - **Pour les Plantes aromatiques et/ou médicinales :**  
FOR\_CTC\_091,
  - **Pour les Epices : FOR\_CTC\_092.**
- Etre déposées au siège ou aux services régionaux de l'EACCE (qui devront les transmettre au siège dans un délai de 48 heures) au plus tard Vingt 20 jours avant la date réglementaire de clôture du dépôt des dossiers de demande de subvention au guichet unique.

### **5.1.3- Productions d'états statistiques export par la Direction Coordination et veille/ Division statistique et analyse des marchés**

La Direction technique adresse à l'attention de la Division statistique et analyse des marchés une demande d'états statistiques export extraits de la base de données informatique (BD) par unité selon le canevas demandé par la Direction Technique.



La Division statistique et analyse des marchés élabore ces états et les remet à cette Direction dans un délai de 3 jours.

**N.B : Au préalable et dans le but d'obtenir des statistiques fiables, la division statistique et analyse des marchés produit trimestriellement un état reprenant tous les détails de saisies de données relatives aux produits subventionnés, pour le cas des produits valorisés, qui est transmis par la Direction technique aux services régionaux de l'EACCE pour validation des informations dans la base de données informatique par rapport aux Certificats d'inspection liquidés et saisies.**

### **5.1.4- Productions d'états statistiques export par les services régionaux de l'EACCE**

Les services régionaux de l'EACCE produisent des déclarations de réalisation export par unité selon les modèles prévus à cet effet :

- **Produits frais végétaux : FOR\_CTC\_071 ;**
- **Produits valorisés :**
  - **Pour l'huile d'olive : FOR\_CTC\_068,**
  - **Pour les olives de table conditionnées : FOR\_CTC\_087,**



 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS  D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE  FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA  DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES  PRODUITS AGRICOLES</b>	

- Pour l'abricot conditionné ou surgelé :  
**FOR\_CTC\_088,**
- Pour autres fruits et légumes valorisés :  
**FOR\_CTC\_089,**
- Pour les Fruits secs et/ou déshydratés :  
**FOR\_CTC\_090,**
- Pour les Plantes aromatiques et/ou médicinales :  
**FOR\_CTC\_091,**
- Pour les Epices : **FOR\_CTC\_092.**

Les déclarations de réalisation export par unité établies par les services régionaux de l'EACCE des services régionaux de l'EACCE doivent être transmises à la Direction technique dans un délai de 72 heures, datés et signés.

#### **5.1.5 – Délibération autour des états et déclarations statistiques export et délivrance des attestations d'exportation**

- Au terme de la collecte des états et déclarations statistiques **requis (BD EACCE, Dossier de demande Opérateurs Exportateurs, déclarations statistiques services régionaux de l'EACCE)** la Direction Technique élabore les attestations d'exportations **par unité.**
- Les dossiers sont traités selon les deux approches suivantes :
  - Pour les demandes d'attestation d'exportation dont les vérifications comparatives des documents composant chaque dossier, à savoir : l'état communiqué par La Division statistique et analyses des marchés, la déclaration communiquée par le service régional et la déclaration de l'unité exportatrice, ne montrent pas d'écart entre les tonnages des trois sources d'informations, la DT procède à la validation et la délivrance de leurs attestations ;
  - Pour les cas de demandes où des écarts sont décelés entre les trois sources d'information, la division du produit concerné au sein du département contrôle technique et la division statistiques et analyse des marchés procèdent aux investigations nécessaires pour ne retenir que les statistiques fondées, et délibère pour la délivrance des attestations aux concernés ;
- Une seule attestation statistique est délivrée par période (**Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre pour les produits valorisés et du 1<sup>er</sup> Septembre de l'année N au 31 Aout de l'année N+1 pour les végétaux frais**) ;

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

- Toute réclamation faite par une unité exportatrice relative à son attestation d'exportation délivrée n'est recevable que pour une demande déposée dans les délais précités (20 jours avant la date réglementaire fixée par le guichet unique) et au plus tard une semaine après la date de délivrance de ladite attestation.



La Direction technique émet aux différentes parties, en relation avec ces cas discordants, des recommandations en vue de :

- Corriger éventuellement la BD (base des statistiques EACCE),
- Revoir les archives au niveau du service régional **sur la base d'un état global, fourni par la Division statistique, comprenant la série des certificats d'inspection et/ou BMQ saisis afin de procéder aux vérifications et corrections nécessaires.**
- Prévenir l'unité exportatrice, si c'est le cas, sur d'éventuels manquements aux procédures d'exportation.

### **5.2-Audit et Contrôle de l'application de la procédure**

- Le Département Audit Interne procède à la fin de chaque période à des audits d'application de la présente procédure et établit des rapports d'audit qui sont remis à la Direction Générale.
- Le Département Contrôle de Gestion établit à la fin de chaque période, des tableaux de bords de suivi du tonnage export ayant bénéficié d'attestations de subvention destinés à la Direction Générale.

## **6. ANNEXE (MODELES D'ATTESTATIONS D'EXPORTATION)**

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS                  D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE                  FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA                  DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES                  PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS  
DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles



**ATTESTATION D'EXPORTATION D'AGRUMES A L'ETAT FRAIS**

N°..... du .....  
**CAMPAGNE D'EXPORTATION : ...../.....**

Station : .....  
 Localisation : .....  
 Référence de l'agrément : .....  
 Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....  
 .....

Destinations	Tonnage net exporté	Période d'exportation	Moyen de transport
- Russie			
- Hors union européenne et hors Russie (par pays) :			
• .....			
• .....			
• .....			
• .....			

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

 	<b>PROCEDURE</b>	<b>Code : PRO_CTC_006</b>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS                  D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE                  FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA                  DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES                  PRODUITS AGRICOLES</b>	

(\*) : Cette attestation ne doit pas inclure les quantités exportées par voie aérienne sur les destinations bénéficiant de l'aide financière de l'Etat en vertu des dispositions de l'arrêté d'application du décret n° 2-89-31 du 18 décembre 1989

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS  
 DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION DE TOMATE A L'ETAT FRAIS**



N°..... du .....  
**CAMPAGNE D'EXPORTATION : ...../.....**

Station : .....  
 Localisation : .....  
 Référence de l'agrément : .....  
 Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....  
 .....

Destinations	Tonnage net exporté	Période d'exportation	Moyen de transport
- hors union européenne (par pays) : • ..... • ..... • ..... • .....			

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

(\*) : Cette attestation ne doit pas inclure les quantités exportées par voie aérienne sur les destinations bénéficiant de l'aide financière de l'Etat en vertu des dispositions de l'arrêté d'application du décret n° 2-89-31 du 18 décembre 1989

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION DE FRAISES A L'ETAT FRAIS**

N°..... du .....  
**CAMPAGNE D'EXPORTATION : ...../.....**



Station : .....  
 Localisation : .....  
 Référence de l'agrément : .....  
 Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....  
 .....

Destinations	Tonnage net exporté	Période d'exportation	Moyen de transport
- hors union européenne (par pays) :			
• .....			
• .....			
• .....			

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

(\*) : Cette attestation ne doit pas inclure les quantités exportées par voie aérienne sur les destinations bénéficiant de l'aide financière de l'Etat en vertu des dispositions de l'arrêté d'application du décret n° 2-89-31 du 18 décembre 1989



 	<b>PROCEDURE</b>	<b>Code : PRO_CTC_006</b>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS  
DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION D'HUILE D'OLIVE**

**N°..... du .....**

**CAMPAGNE D'EXPORTATION : du 1<sup>er</sup> janvier .....au 31 décembre**

Unité : .....

Localisation : .....

Référence de l'agrément de l'EACCE: .....

Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....



.....

Qualité de l'huile*	Type de conditionnement**	Tonnage net exporté
Vierge extra	Conditionnée	
Vierge extra	Vrac	
Vierge	Conditionnée	
Vierge	Vrac	
Vierge courante	Conditionnée	
Vierge courante	Vrac	
Raffinée	Conditionnée	
Raffinée	Vrac	
Toutes catégories d'huile d'olive à l'exception de l'huile lampante	Vrac et Conditionnée	
<b>Total huile exporte</b>		

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

\* : spécifier le type d'huile d'olive (huile vierge courante, raffinée, vierge, extra vierge, ....)

\*\* : spécifier le type de conditionnement : conditionnée : contenant =<5l), Vrac : Contenant >5l)

 	<b>PROCEDURE</b>	<b>Code : PRO_CTC_006</b>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS  
DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi  
de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des  
produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION D'OLIVE DE TABLE CONDITIONNEE**

N°..... du .....

**CAMPAGNE D'EXPORTATION : du 1<sup>er</sup> janvier .....au 31 décembre**

Unité : .....

Localisation : .....

Référence de l'agrément de l'EACCE: .....



Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....

.....

Type d'exportation	Type d'olive de table	Type de conditionnement	Tonnage net exporté(*)
Promotion des exportations	1- Olives de table entières (sauf façon "Grèce"), ou cassées, ou tailladées conditionnées	emballage hermétique d'un poids inférieur ou égal à 5 kg	
	2- Olives en rondelles, farcies, dénoyautées ou entières façon "Grèce" conditionnées		
	3- Olives façon "Grèce" dénoyautées conditionnées		
<b>Total tonnage exportés</b>			

Tonnage de tous les types de préparation d'olives de table conditionnées dans un emballage hermétique d'un poids inférieur ou égal à 5 kg : hors France, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Espagne, Italie et Grèce	
---	--

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

 	<b>PROCEDURE</b>	<b>Code : PRO_CTC_006</b>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

(\*) : Tonnage net ou net égoutté selon le cas.

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS  
DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION D'ABRICOT CONDITIONNE OU SURGELE**

**N°..... du .....**

**CAMPAGNE D'EXPORTATION : du 1<sup>er</sup> janvier .....au 31 décembre**

Unité : .....

Localisation : .....



Référence de l'agrément de l'EACCE: .....

Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....

.....

<b>produit</b>	<b>Type de conditionnement</b>	<b>Tonnage net / net égoutté</b>
Abricot en conserve sans sucre conditionné	Emballage hermétique d'un poids inférieur ou égal à 5 kg	
Abricot en conserve avec sucre conditionné	Emballage hermétique d'un poids inférieur ou égal à 5 kg	
Abricot surgelé conditionné	Emballage d'un poids inférieur ou égal à 20 kg	

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION POUR AUTRES FRUITS ET LEGUMES VALORISES**

N°..... du .....

**CAMPAGNE D'EXPORTATION : du 1<sup>er</sup> janvier .....au 31 décembre**

Unité : .....

Localisation : .....

Référence de l'agrément de l'EACCE: .....



Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....

.....

Produits concernés	Type de conditionnement <sup>1</sup>	Tonnage net exporté(*)
- CAPRES	Emballage hermétique inférieure ou égal à 5 kg	
- CORNICHONS		
- POIVRONS		
- PIMENTS		
- CONCENTRE DE TOMATE		
- TOMATE PELEE		
- TOMATE CONCASSE		
- TOMATE SECHEE	Emballage hermétique inférieure ou égal à 25 kg	
- TOMATE EN POWDRE		
-		
- AUTRES FRUITS ET LEGUMES <sup>1</sup> : ..... ..... .....		

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

<sup>1</sup>Préciser la nature des autres fruits et légumes  
 (\*) : Tonnage net ou net égoutté selon le cas.

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION DES FRUITS SECS ET/OU DESHYDRATES**

*N°..... du .....*

**CAMPAGNE D'EXPORTATION : du 1<sup>er</sup> janvier .....au 31 décembre**

Unité : .....

Localisation : .....



Référence de l'agrément de l'EACCE: .....

Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....

.....



Produits concernés	Type de conditionnement	Tonnage net exporté
Amandes	Emballage d'un poids inférieur ou égal à 5kg	
Noix		
Dattes		
Prunes séchées		
Abricots séchés		
Figues séchées		
Raisins secs		
Autres fruits secs et/ou déshydratés* : ..... ..... .....		

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

 <b>EACCE</b>	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	
 <b>MOROCCO FOOD EX</b>		

---

*\*Préciser les fruits secs et ou déshydratés concernés*

 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION DES EPICES**

*N°..... du .....*

**CAMPAGNE D'EXPORTATION : du 1<sup>er</sup> janvier .....au 31 décembre**

Unité : .....

Localisation : .....

Référence de l'agrément de l'EACCE: .....

Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....



.....

Produits concernés*	Type de conditionnement	Tonnage net exporté
Epices • ..... • ..... • ..... • ..... Autres (à préciser) .....	Emballage d'un poids inférieur ou égal à 5 kg	



Cachet de l'établissement et qualité du signataire

---

\*spécifier le produit :

 <b>EACCE</b>	<b>PROCEDURE</b>	
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
 <b>MOROCCO FOOD EX</b>		<i>Version : 6</i>



 	<b>PROCEDURE</b>	<i>Code : PRO_CTC_006</i>
	<b>PROCEDURE DE DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'EXPORTATION PREVUES DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES</b>	

**AIDE A LA PROMOTION ET A LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES**

Arrêté conjoint n°3284-17 du 5 Décembre 2017 (16 rabii I 1439 ) fixant les modalités d'octroi de l'aide financière de l'Etat à la promotion et à la diversification des exportations des produits agricoles

**ATTESTATION D'EXPORTATION DES PLANTES AROMATIQUES OU MEDICINALES**

*N°..... du .....*

**CAMPAGNE D'EXPORTATION : du 1<sup>er</sup> janvier .....au 31 décembre**

Unité : .....

Localisation : .....

Référence de l'agrément de l'EACCE: .....

Exportations réalisées (en chiffres et en lettres) : .....

.....

Produits concernés*	Type de conditionnement	Tonnage net exporté
Plantes aromatiques et/ou médicinales <sup>2</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• .....</li> <li>• .....</li> <li>• .....</li> </ul>	Emballage d'un poids inférieur ou égal à 1 kg	..... ..... .....

Cachet de l'établissement et qualité du signataire

<sup>2</sup> Préciser le produit concerné